



PERMIS DE CONDUIRE

1) Suite à une visite médicale pour un renouvellement de permis :

Pièces à fournir :

- 1 photo
- La copie du certificat médical (imprimé rouge)
- Permis de conduire

2) Suite à une perte, vol, détérioration, changement d'Etat-Civil ou d'adresse :

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité
- Le cas échéant, récépissé déclaration perte ou vol
- Permis de conduire
- Justificatif d'identité en cours de validité (C.N.I., passeport, livret de famille)
- Imprimé de demande à remplir par l'intéressé

Dans le cas d'un changement d'Etat-Civil ou d'adresse, un récépissé de dépôt de vous sera délivré pour vous permettre de circuler en attendant votre permis de conduire.

